

Le cinq octobre deux mil vingt-trois à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **M. ROUFFY Marc, Maire**.

Nombre de conseillers : en exercice : **13** Présents : **7** Votants : **7 + 4**

Date de convocation : 29-09-2023

Date d'affichage : 29-09-2023

Présents :

M. **ROUFFY** Marc ;
Mme **DEPONT** Joëlle ;
Mme **BERTRAND** Danielle ;
M. **RAVEAU** Bernard ;
Mme **BRUN** Caroline (arrivée à 19h40 au point n°6) ;
M. **PIQUE** Fernand ;
M. **LANDUREAU** Marc ;

Excusés :

Mme **NOULHIANE** Jocelyne donne procuration à M. **ROUFFY** Marc ;
Mme **JACQUET** Magali donne procuration à Mme **DEPONT** Joëlle ; ;
M. **BLAIN** Bernard donne procuration à M. **RAVEAU** Bernard ;
M. **TOSI** Alberto donne procuration à M. **PIQUE** Fernand ;

Non excusés :

M. **JOENNEY** Vincent ;
Mme **BELLINO** Corinne ;

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Mme **BERTRAND** Danielle ;

La séance fait suite à celle programmée le 29 septembre, reportée à ce jour par manque de quorum.

Ordre du jour :

- 1- Installation aires de jeux : devis, demande de subvention FAR
- 2- Centre Socio Culturel : APD (Avant-Projet Définitif), demandes de subvention
- 3- Village d'avenir
- 4- Rapport Prix et qualité du Service Eau Potable
- 5- Rapport Prix et qualité du Service Assainissement Collectif
- 6- SDEI : dissimulation des réseaux rue des Remparts, rue de La Poste et rue du Ha-Ha
- 7- Convention ENEDIS : redevance suite à l'enfouissement ligne HTA au Chêne Rond
- 8- Programme Régional de Santé 2023
- 9- Commune : Décision Modificative
- 10- CDC : FPIC
- 11- Demande d'un administré : remboursement frais administratifs
- 12- Demandes de subvention : Groupe de Secours Catastrophe français, Pompiers Humanitaires, AFM Téléthon, Mission Locale, RASED, ACRDI

Procès-verbal du 30 mai 2023

Aucune remarque n'étant faite, adoption à l'unanimité, soit 10 voix pour.

Procès-verbal du 29 septembre 2023

Aucune remarque n'étant faite, adoption à l'unanimité, soit 10 voix pour.

1/ Installation aires de jeux : devis, demande de subvention FAR (2023_5_1)

Rapport :

Les jeux pour enfants du Champ de Foire et à Rosières sont vieillissants.
Afin de compléter le city stade et la table de ping pong, des devis ont été demandés pour créer une aire de jeux sur le Champ de Foire et une à Rosières.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PRENDRE NOTE du devis établi par COMAT&VALCO d'un montant de 14.539 € HT ;

PRENDRE NOTE du devis établi par DIRECT JEUX d'un montant de 6.974,71 € HT ;

SOLLICITER une subvention de 80% au titre du FAR ;

Etant précisé que ces réalisations seront effectuées uniquement à l'accord définitif de subvention.

Décision : adoption à l'unanimité

- Votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

2/ Centre Socio Culturel - APD (Avant Projet Détaillé) (2023_6_2)

Rapport :

Présentation de l'APD établi par l'architecte détaillé comme suit :

- Lot 1 : démolition, maçonnerie, gros œuvre :	86.400 €
- Lot 2 : charpente, couverture :	42.300 €
- Lot 3 : menuiseries extérieures, fermetures :	43.200 €
- Lot 4 : menuiseries intérieures :	40.800 €
- Lot 5 : plâtrerie, plaquisterie, faux plafonds :	69.600 €
- Lot 6 : électricité :	54.000 €
- Lot 7 : plomberie, chauffage, ventilation :	144.000 €
- Lot 8 : peintures :	20.400 €
- TOTAL HT :	500.400 €
- Option gestion à distance équipement chauffage :	6.000 €
- Option sonorisation et éclairage scène :	5.000 €

L'augmentation du montant par rapport à la dernière présentation s'explique par l'inflation actuelle, les coûts volatils des matériaux, ...

A ce montant, il faut rajouter environ 20% : frais d'architecte (10%), les études techniques, les frais d'appel d'offres, ..., ce qui représenterait donc la somme de **600.000 € HT**.

Rappel des subventions sollicitées et obtenues (Fonds verts, DSIL, Région, FAR) représentant **295.000 €** et propose de solliciter la DETR 2024.

L'architecte n'a pas détaillé plus que cela les travaux car ils restent la propriété du cabinet.

Il conviendra de lui signaler de remplacer 2 autres portes : 1 pour les cuisines et 1 pour la scène.

Les travaux seront réalisés selon le résultat des appels d'offres (coûts) et les différentes tranches seront calées en fonction des locations de la salle.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

VALIDER l'Avant-Projet Détaillé établi par le cabinet Y P. Architecture ;

SOLLICITER une subvention de 30% du montant total (soit 600.000 €) au titre de la DETR 2024 ;

CHARGER l'architecte de lancer les appels d'offres ;

Décision : adoption à l'unanimité,

- Votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

3/ Village d'Avenir (2023_6_3)

Rapport :

Présentation de l'opération « Villages d'avenir » destinée aux communes rurales groupées ou isolées dont le programme d'ingénierie permettra aux communes lauréates de disposer d'une ingénierie de proximité afin de concrétiser leur projet.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 octobre et 10 projets seront retenus dans le Département.

Cependant, en cas d'acceptation, les travaux devront obligatoirement être réalisés.

Un autre appel à candidature aura lieu en janvier prochain.

M. PIQUE propose de réfléchir à une aire de camping car.

M. ROUFFY pense aussi à la création d'une piste cyclable rue Haute.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

REPENDRE à l'appel à candidature du programme Village d'Avenir ;

Décision : refus à l'unanimité

- Votants : 10
- Pour : 0
- Contre : 10
- Abstention : 0

4/ Rapport Prix et Qualité du Service public Eau Potable (2023_6_4)

Rapport :

Document annuel qui rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment.

Plusieurs indicateurs sont obligatoires :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Le rendement est correct.

La consommation d'eau est à réduire de 10% d'ici 2030.

Petite augmentation des impayés.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DE SE PRONONCER sur le rapport présenté.

Décision : adoption à l'unanimité

- Votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

5/ Rapport Prix et Qualité du Service public Assainissement Collectif (2023_6_5)

Rapport :

Document annuel qui rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment.

Plusieurs indicateurs sont obligatoires :

- caractérisation technique du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,

La qualité du service est bonne.

Les impayés représentent environ 7,98%.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DE SE PRONONCER sur le rapport présenté.

Décision : adoption à l'unanimité

- Votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

6/ SDEI :dissimulation reseaux rue des Remparts, de la Poste et du Ha-Ha (2023_6_6)

Arrivée de Caroline BRUN.

Rapport :

Lors de la réunion du 03 décembre 2021, le Conseil Municipal a accepté les travaux de dissimulation de l'éclairage public, du réseau Basse Tension, du réseau Télécom et le changement des lanternes rue des Remparts, rue de La Poste et rue du Ha-Ha.

Ces travaux sont peu subventionnés et le reste à charge de la Commune reste très élevé, soit environ 76.000 €.

Le SDEI demande si la commune souhaite réaliser les travaux, les reporter ou les abandonner.

Dans ce dernier cas, les frais d'étude sont à rembourser, à savoir :

- Rue des Remparts : 1.183,60 € TTC
- Rue de La Poste et rue du Ha-Ha : 1.701,05 € TTC

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

SE PRONONCER sur la réalisation ou le report des travaux.

Décision : refus à l'unanimité,

- Votants : 11
- Pour : 0
- Contre : 11
- Abstention : 0

Les travaux étant abandonnés, les frais d'étude seront donc à rembourser.

7/ ENEDIS : convention enfouissement ligne HTA sur Chemin Rural (2023_6_7)**Rapport :**

Demande d'ENEDIS pour signer une convention de servitudes suite à l'enfouissement de la ligne électrique Haute Tension HTA-20 000 Volts.

En effet, cette ligne étant incidentogène car située en zone boisée, elle a nécessité la pose d'un câble souterrain en tranchée le long du Chemin Rural de La Verrerie.

Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 560 € sera versée à la Commune, propriétaire du Chemin Rural, par ENEDIS.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER la convention de servitudes d'ENEDIS.

CHARGER le Maire de signer la convention de servitudes d'ENEDIS.

Décision : adoption à l'unanimité

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

8/ Programme Régional de Santé (2023_6_8)

Rapport :

Le Programme Régional de Santé 2023-2028 est soumis à la consultation des collectivités par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

Le Département de l'Indre qui œuvre depuis plusieurs années pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins, kinésithérapeutes, dentistes, sage-femmes, orthophonistes, et pour conduire des expérimentations comme le dispositif SAS 36, a adopté un avis négatif.

Il note en effet que les réponses de ce programme sont largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale et renforcer l'offre l'hospitalière.

De nombreuses communes du département ont refusé ce programme pour cause d'insuffisance.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

SE PRONONCER sur le Programme Régional de Santé tel que présenté.

Décision : refus à l'unanimité

- Votants : 11
- Pour : 0
- Contre : 11
- Abstention : 0

9/ Commune : Décision Modificative (2023_6_9)

Rapport :

Suite au vote de la Commaunauté de Communes d'augmenter les recettes de la CLECT en raison de leur déficit de fonctionnement, et après acceptation du conseil municipal lors de la séance du 30 mai, la ligne budgétaire correspondant à cette dépense doit être augmentée.

Pour rappel, les services de la CLECT comprennent les compétences suivantes :

- la petite enfance,
- le SDIS
- le gymnase

Crédits à ouvrir compte 739211 (attribution de compensation) : 17.000 €

Crédits à réduire compte 6450 (charges de sécurité socilae et de prévoyance) : 17.000 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER la Décision Modificative.

Décision : adoption à l'unanimité

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

10/ Communauté de Communes - FPIC (2023_6_10)

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale a été mis en place en 2012 et sert à redistribuer les fonds des communes les plus riches aux communes les plus pauvres.

Afin de renferer la solidarité financière de la Communauté de Communes, il a été décidé en réunion de Bureau, lors de la préparation du budget primitif 2023, d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » à titre exceptionnel afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, et ainsi tout reverser à la Comunauté de Communes.

L'application de la répartition est effective que si l'ensemble des communes votent favorablement. En cas de vote contre d'une seule commune, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement.

Le conseil communautaire dans sa séance du 13 septembre 2023, a délibéré favorablement à l'unanimité : 20 pour, 0 contre et 2 abstentions et de ce fait les conseils municipaux n'ont pas à se prononcer.

11/ Demande d'un administré : remboursement frais administratifs (2023_6_11)

Rapport :

Un administré a envoyé un courrier afin de demander le remboursement de 2 timbres fiscaux pour la somme de 50 €, achetés pour refaire des papiers d'identités à la suite d'une perte.

En effet, cet administré estime que les services administratifs de la Mairie ont été trop lents et ont pris la mesure avec désinvolture et légèreté pour le contacter entre le moment où la Mairie de Saint-Genou a prévenu nos services que les papiers étaient en leur possession (jeudi 1^{er} juin au matin) et le moment où nous avons réussi à le joindre (lundi 5 juin midi).

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

SE PRONONCER sur le remboursement des frais administratifs.

Décision : refus à la majorité, estimant que le délai n'est pas excessif (2 jours ouvrés)

- Votants : 11
- Pour : 1 (Bernard RAVEAU)
- Contre : 10
- Abstention : 0

12/ Demandes de subvention (2023_6_12)

Rapport :

Présentation de chaque organisme sollicitant une participation financière.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **SE PRONONCER** sur le montant alloué à chaque demande.

Association ou Organisme	Demande	Vote
Groupe de Secours Catastrophe Français Ukraine	Montant libre	NON : 11
Groupe de Secours Catastrophe Français Maroc	Montant libre	NON : 11
AFM Téléthon		OUI : 11 pour 250 €
Mission locale (798 hab x 0,65 €)	518,70 €	NON : 11
RASED (39 élèves x 2,50 €)	97,50 €	NON : 11
Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre (800 hab x 0,05 €)	40 €	NON : 11

Questions diverses

- Elagage arbres

M. ROUFFY présente un devis pour l'élagage des arbres du Champ de foire et de la Guinguette.

Au vu du montant, tout ne sera pas fait en une seule fois.

- Rue Haute

L'Agence Technique Départementale à laquelle adhère la Commune, a établi un diagnostic des routes de la commune et a étudié plus précisément la rue Haute.

La rue mesure environ 500m et serait décomposée en 3 tranches avec une estimation entre 128.000 € (la moins chère) et 300.000 € (la plus chère) :

1. de la rue des Caves à la rue des Remparts : environ 30.000 €
2. de la rue des Remparts à la Place de l'Eglise : environ 64.000 €
3. de la Place de l'Eglise à la rue de La Garenne : environ 34.000 €

Le bitume coûte environ 200 € / tonne et une tonne représente 7 m².

La commune en profiterait pour sortir les compteurs d'eau des maisons et les installer sur le trottoir, il s'agira donc de prévoir des conventions avec les propriétaires.

- **Récupérateurs d'eau**

Un administré demande si la commune participe financièrement à l'achat d'un récupérateur d'eau.

M. ROUFFY répond qu'il n'y a rien de prévu.

- **Champ du Filoir**

Un administré demande s'il est possible d'installer un panneau « parking » au Champ du Filoir car les visiteurs ne savent pas où se garer.

De même, il serait judicieux d'y prévoir une table de pique-nique.

- **Véhicules**

Le tracteur John Deere acheté il y a 2 ans connaît encore des avaries : le turbo d'une valeur de 1.622 € serait à changer ainsi que les 4 pneus pour 5.900 €

Accepter le devis du turbo sans donner suite aux pneus pour le moment.

Le vieux tracteur Renault de 1972 aurait trouvé un acquéreur pour 400 € : voir pour le voter au prochain conseil municipal.

- **Centre Socio Culturel**

Le piano de cuisine âgé de 34 ans a été changé et aurait trouvé un acquéreur : voir pour le voter au prochain conseil municipal.

- **Cantine Villegouin**

Mme BRUN signale un problème : les employés de Villegouin laissent les caissons de nourriture livrés par notre cantine au soleil, sans les remettre au four ou au frigo.

Un enfant aurait été victime d'une intoxication alimentaire.

Mme Brun va prendre RDV avec le maire de Villegouin pour lui en parler.

- **Divers**

M. ROUFFY fait part de sa réunion ce jour à la préfecture : le Préfet insiste sur la régulation des sangliers en campagne.

- **Eoliennes**

M. ROUFFY signale que l'enquête publique pour le parc éolien du Tranger débute le 24 octobre.

- **Relamping**

Mme DEPONT demande où en est le projet de relamping dans le bourg.

M. ROUFFY répond qu'il est en attente car la subvention n'a pas été obtenue.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Marc ROUFFY

Danielle BERTRAND